



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 4 mai 2017

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

–

### **Stéphane LE FOLL signe le décret relatif aux modalités de tenue et de mise à jour du registre des actifs agricoles**

–

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, a signé ce jeudi 4 mai le décret relatif aux modalités de tenue et de mise à jour du registre des actifs agricoles.

Le registre des actifs agricoles, prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt est constitué d'un fichier alphabétique des chefs d'exploitations répondant à la définition de l'actif agricole tel que prévue par le Code rural et de la pêche maritime (article L. 311-2). Ce texte précise notamment :

- la nature des informations recensées ;

- les modalités pratiques d'échanges d'informations entre les caisses de mutualité sociale agricole (MSA), les centres de formalités des entreprises rattachés aux chambres d'agriculture et l'APCA, administratrice de la base de données.

Le registre des actifs agricoles, administré par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, permettra à tout agriculteur de justifier de son activité de chef d'exploitation agricole.

Le Code rural et de la pêche maritime prévoit la délivrance gratuite, à la demande des chefs d'exploitation, d'une attestation d'inscription au registre.

---


Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture